VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 30 NOVEMBRE 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. QUENTIN
M. MEGLIO représenté par Mme CIRAUD-LANOUE
M. PAVON représenté par M. GIRAUD
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS
M. REVOLAT représenté par Mme WILLMANN

ETAIT ABSENT-EXCUSE : M. CHABASSE

****

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 H 30.

Madame Marie-José DOUMECQ, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE DE LA COMMUNICATION

- du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'année 2011.

****

DÉCIDE

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Royan au réseau "Villes-Amies des Aînés" de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui a pour but de promouvoir le vieillissement actif en développant des politiques et des actions permettant d'optimiser la qualité de vie pendant la vieillesse,

- de lancer la démarche « Villes-Amies des Aînés » et mettre en place un cycle de 5 ans se décomposant en quatre phases (diagnostic, planification, mise en œuvre, évaluation),

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tout document en lien avec le programme "Villes-Amies des Aînés" de l'Organisation Mondiale de la Santé.

****

****

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer le contrat Enfance-Jeunesse, portant sur les années 2012 à 2015 incluse, qui prend en compte les nouvelles modalités de financement par la Caisse d'Allocations Familiales.

****

- d'approuver l'Avant-Projet et le coût prévisionnel des travaux, arrêté à 7.610.000 € hors taxe, de construction de l'usine de traitement d'eau potable de la source de Chauvignac sur la Commune de Barzan, lieudit « Les Barres »,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis de construire et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération,

- d'imputer les dépenses correspondantes au budget d'eau potable.

****

- de modifier les crédits de l'exercice 2012 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
773.0241	- Reversement subventions 2007 à 2011 – Département Animation		+ 891 000,00
773.5220	- Reversement subventions 2007 à 2011 – Département Animation		+ 977 548,00
6875.01	- Dotations aux provisions Département Animation	+ 1 868 548,00	
64111.33	- Rémunération principale Actions Ville d'Art et d'Histoire	+ 2 000,00	
623270.335	- Actions Ville d'Art et d'Histoire	- 2 000,00	
60632.0208	- Acquisition petit matériel HPME	- 1 200,00	
60632.833	- Acquisition petit matériel PLAGES	- 3 695,00	
7562.41460	- Excédents reversés par la régie du Port		+ 22 350,00
023.01	- Virement à la section d'investissement	+ 27 245,00	
	TOTAL	+ 1 890 898,00	+ 1 890 898,00

	SECTION D'INVESTISSEMENT		
2315.41460	- Travaux d'aménagement quai des sabliers	+ 22 350,00	
021.01	- Virement de la section de fonctionnement		+ 27 245,00
024.01	- Produits des cessions des terrains CEMI Promotion, SARL CAPIM OUEST, SCI AURELINE, A.C.C.A. (Association Communale de Chasse Agréée)		+ 610 578,00
020.01	- Dépenses imprévues	+ 610 578,00	
2031.952	- Etudes de programmation pour l'aménagement du Palais des Congrès	+ 13 500,00	
2313 .952	- Travaux Palais des Congrès	- 13 500,00	
2315.8211	- Travaux mobilier urbain aires de jeux	- 2 541,00	
2188.0208	- Matériel aires de jeux (nettoyeur haute pression, ponceuse)	+ 1 858,00	
2188.411	- Matériel Gymnases		
2188.213	- Matériel Ecoles (nettoyeur haute pression)	+ 3 471,00 + 2 107,00	
	TOTAL	+ 637 823,00	+ 637 823,00

****

- de céder à la SCI MCJMJP, représentée par Monsieur Mathieu DUMON, les parcelles de bois, non viabilisées, d'une superficie de 3.651 m², sous réserve de bornage, cadastrées section CM n° 110, n° 138, n° 163 et n° 167, lieu-dit « Guinielle », à ROYAN, au prix global net vendeur de 2 930 euros.

- de conditionner la cession à l'inscription d'une clause résolutoire dans l'acte de vente, tendant à ce que dans un délai de six mois, la SCI MCJMJP acquière une parcelle non classée en espace boisé, permettant la construction de l'accueil, des toilettes sèches et l'implantation d'un parking pour la clientèle.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique à intervenir,

- de désigner Maître Thierry GILBERT, Notaire à Royan, 1 boulevard de Cordouan, pour rédiger l'acte de vente.

****

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à faire procéder au dépôt de Permis de Construire nécessaire à la réalisation des travaux de mise en conformité du chauffage du temple d'Aunis.

- de solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour l'obtention des aides aux taux les plus élevés concernant ces travaux de rénovation du chauffage du temple d'Aunis.

****

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45

****

Pour le Député-Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

MAIRIE DE ROYAN 17205

Bernard GIRAUD